



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 31/05/11

Reçu en Préfecture le : 15/06/11
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 30 mai 2011
D-2011/305

Aujourd'hui 30 mai 2011, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(sauf de 17h20 à 18h00 M.Hugues MARTIN)

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI, *M. Michel DUCHENE (présent jusqu'à 17h30), Mme Chantal BOURRAGUE (présente jusqu'à 17h50), Mme Sylvie CAZES (présente jusqu'à 17h30), Mme Emmanuelle CUNY (présente à partir de 17h55), Mr Matthieu ROUYEYRE (présent jusqu'à 17h30)*

Excusés :

Monsieur Anne-Marie CAZALET, Monsieur Alain MOGA, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Jean-Michel PEREZ

Contrat d'Objectif Territorialisé 2010-2012 avec le CNFPT. Autorisation. Décision.

Monsieur Jean-Charles PALAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville souhaite contractualiser les actions de professionnalisation de ses agents mises en œuvre avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

1) CONTEXTE

La collectivité s'est dotée pour la première fois en 2010 d'un plan de formation pluriannuel (2010-2012) qui retranscrit le prévisionnel des besoins en formation des agents et des collectifs de travail de la Ville.

A cette occasion, 6 grands objectifs de formation ont été identifiés :

- les formations statutaires obligatoires
- les formations hygiène, sécurité et santé
- les formations transversales de mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité
- les outils et moyens pour l'évolution professionnelle des agents
- les formations de professionnalisation
- les projets spécifiques des Directions

La mise en œuvre de ce plan de formation ainsi que l'adaptation quotidienne aux nouveaux besoins de formation liés aux évolutions des objectifs des services et des métiers implique notamment une collaboration étroite avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

2) PRESENTATION DU CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIALISE

Le Contrat d'Objectif Territorialisé (COT) proposé aux collectivités par le cnfpt permet :

- de formaliser les modalités de cette collaboration en définissant précisément le rôle et les engagements réciproques des deux partis en fonction des actions de formation mise en oeuvre (inter, intra, intra en partenariat financier)
- de bénéficier d'un accompagnement spécifique à la mise en oeuvre du plan de formation pluriannuel de la Ville dans la mesure où les actions de formation menées avec le cnfpt lui seront communiquées en début de chaque année civile pour une meilleure anticipation des moyens mobilisés (recherche de formateurs, définition du contenu des actions, rédaction des programmes, etc)
- de définir le niveau de contribution de la Ville dans les projets du cnfpt notamment de mise en oeuvre d'une observation régionalisée de l'emploi et des métiers et d'évolution vers une inscription en ligne des agents de la collectivité.

Le Contrat d'Objectif Territorialisé est pluriannuel ; il est proposé pour les années 2010 à 2012 afin d'en appliquer les principes sur le plan de formation en cours de la Mairie.

Par conséquent, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir

- autoriser M. le Maire à signer Contrat d'Objectif Territorialisé entre la Ville de Bordeaux et le CNFPT, dont vous trouverez le projet ci-joint.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 mai 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Charles PALAU



CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIALISES

Entre d'une part,

La **Ville de Bordeaux**, représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, Maire de la Ville de Bordeaux, dûment autorisé par délibération n°.....en date du, reç ue en préfecture le.....

et d'autre part,

Le **Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)** représenté par Monsieur Jean-Claude DEYRES, Délégué Régional du CNFPT Aquitaine, dûment autorisé par l'arrêté n° 75198 du 15 avril 2009 portant délégation de signature aux délégués régionaux.

il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

A) La Ville de Bordeaux

La ville de Bordeaux est le chef lieu de la région Aquitaine et du département de la Gironde. Elle a une population de 239 642 habitants.

Les priorités sectorielles de développement de la ville s'organisent autour du projet social, du projet urbain et de l'agenda 21.

La Ville de Bordeaux emploie 4 262 agents permanents ; l'organigramme des services est joint au présent Contrat d'Objectifs Territorialisés.

La ville met en œuvre un plan de formation pluriannuel (2010 à 2012) qui s'articule autour des 6 objectifs suivants :

- Les formations statutaires obligatoires
- Les formations hygiène, sécurité et santé
- Les formations de mise en œuvre des orientations stratégiques de la collectivité
- Les outils et moyens pour l'évolution professionnelle des agents
- Les formations de professionnalisation
- Les projets spécifiques des Directions

Le plan de formation est joint au présent Contrat d'Objectifs Territorialisés.

B) Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

Le CNFPT est un établissement public national, paritaire et déconcentré, au service des collectivités territoriales et de leurs agents.

Au terme de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, il est chargé de la formation et de la professionnalisation de l'ensemble des personnels des collectivités locales et de l'organisation de certains concours de la fonction publique territoriale.

Dans ce cadre, le CNFPT a défini ses orientations nationales pour les prochaines années, à savoir :

- 1) Réduire les inégalités d'accès à la formation, *grâce aux actions suivantes* :
 - a. Permettre aux agents territoriaux de prendre conscience que la formation constitue une école de la seconde chance et cela au travers des formations statutaires.;
 - b. Développer la formation des agents de catégorie C et notamment celle des métiers techniques ;
 - c. Accentuer l'effort dans la lutte contre l'illettrisme ;
 - d. Réussir la territorialisation de la formation de telle sorte que les personnels moins mobiles ou plus isolés accèdent aux dispositifs.

- 2) Contribuer par la formation à la qualité du service public local et conforter les acquis, *grâce aux actions suivantes* :
 - a. Se placer à l'écoute des collectivités, répondre à leurs besoins, accompagner leurs politiques publiques quelles que soient les caractéristiques du territoire ;
 - b. Se placer à l'écoute des agents et les accompagner dans le développement de leurs compétences et leur promotion sociale ;
 - c. Conforter la qualité de la formation de certaines catégories d'emplois.
 - d. Renforcer la coopération avec les centres de gestion.

- 3) Développer l'innovation, *grâce aux actions suivantes* :
 - a. Etablir des liens de coopération avec les acteurs de la formation professionnelle ;
 - b. Intégrer les nouvelles technologies dans les systèmes de formation ;
 - c. Investir sur de nouveaux services autour de la formation ;
 - d. Etre solidaire avec les pays du Sud.

- 4) Promouvoir le développement durable dans la formation et dans la gestion, *grâce aux actions suivantes* :
 - a. Réduire les déplacements des stagiaires et des personnels ;
 - b. Favoriser la diffusion de la notion de développement durable dans le contenu des prestations de formation ;
 - c. Aider les agents de la FPT à devenir des ambassadeurs du développement durable ;
 - d. Faire du CNFPT un modèle d'établissement éco-responsable

La délégation Aquitaine du CNFPT a pour mission de mettre en œuvre et d'adapter aux réalités locales l'ensemble de ces orientations.

C) Un partenariat déjà existant entre le CNFPT et La Ville de Bordeaux

Depuis de nombreuses années, le CNFPT et la Ville de Bordeaux travaillent en étroite collaboration pour monter des actions de formation de qualité répondant au mieux aux besoins des agents de la Ville. Il a ainsi été mis en place de nombreuses actions et plans de formation tels que le plan espaces verts, l'accompagnement des piscines ou encore des bibliothèques.

Dans ce cadre, la Ville de Bordeaux et le CNFPT conviennent d'inscrire leur partenariat dans le présent **Contrat d'Objectifs Territorialisés**.

Article 1 : Objet

Le présent Contrat d'Objectifs Territorialisés a pour objet de définir le contenu du partenariat pluriannuel entre le CNFPT et la Ville de Bordeaux dans les domaines de la formation des agents de la fonction publique territoriale employés par la Ville et de l'accompagnement des projets de la collectivité dès lors qu'ils ont un lien avec la formation des agents.

Le présent Contrat d'Objectifs Territorialisés est conclu dans le cadre du plan de formation de la Ville de Bordeaux pour les années 2010-2012.

Article 2 : La programmation des actions organisées en « intra » dans le cadre de la cotisation

§ 2-1 : Le nombre de journées-formation pour la période

Pour l'ensemble de la période mentionnée à l'article 1 ci-dessus, le nombre de journées-formation à organiser en « Intra » par le CNFPT dans le cadre de la cotisation, est de 750 jours.

Ces journées-formation seront mises en œuvre :

- pour l'organisation d'action de formation au profit des agents de la Ville
- pour l'accompagnement des projets de la Ville.

Ces journées-formation sont prises en charge financièrement par le CNFPT.

§ 2-2 : La programmation des actions organisées en « intra »

Les formations organisées en « intra » dans le cadre de la cotisation s'adressent aux agents titulaires, stagiaires et contractuels de la Ville de Bordeaux.

Les projets de la collectivité, que le CNFPT accompagnera, devront s'inscrire dans un objectif d'adaptation, d'évolution ou de perfectionnement des qualifications des agents de la Ville de Bordeaux.

Les journées-formation mises en œuvre pour l'organisation des actions sont réparties au cours de la période de la façon suivante :

Année 2010	Année 2011	Année 2012	TOTAL
210 journées-formation	250 jours annuels + 40 jours de reliquat 2010, soit 290 journées-formation	250 journées-formation	750 journées-formation

Cette répartition est établie à titre indicatif : en fonction de l'évolution des besoins des modifications pourront être apportées en cours d'année après information du Comité de pilotage, conformément aux dispositions de l'article 12 du présent Contrat.

Article 3 : La programmation des formations organisées en « intra » dans le cadre d'un partenariat financier

Dans le cadre des dispositions fixées à l'article 8 – *alinéa 3* – de la loi 84-594 du 12 juillet 1984 *modifié*, la Ville de Bordeaux demande au CNFPT de mettre en œuvre en « intra » des formations particulières dans le cadre d'un partenariat financier.

Les formations organisées en « intra » dans le cadre d'un partenariat financier s'adressent aux publics suivants : l'ensemble des agents de la Ville de Bordeaux (permanents et non permanents ainsi que les agents en contrat de droit privé)

Pour l'ensemble de la période mentionnée à l'article 1 ci-dessus, le nombre de journées-formation à organiser en « Intra » par le CNFPT dans le cadre d'un partenariat financier, au profit des agents de la Ville de Bordeaux mentionnés ci-dessus est d'environ 11 jours.

L'ensemble de ces journées-formation est réparti au cours de la période de la façon suivante :

Année 2010	Année 2011	Année 2012	TOTAL
0 journée-formation	6 journée-formation	5 journées-formation	11 journées-formation

Cette répartition est établie à titre indicatif : en fonction de l'évolution des besoins des modifications pourront être apportées en cours d'année après information du Comité de pilotage, conformément aux dispositions de l'article 12 du présent Contrat.

Ces journées-formation sont prises en charge financièrement par la collectivité

Article 4 : Les contenus des actions de formation organisées en « Intra »

Les contenus des actions de formation organisées annuellement en « Intra » sont précisés dans une « *annexe de mise en œuvre annuelle* ».

Pour chaque action de formation, l'annexe précise :

- le thème,
- la durée (*en jours*),
- le nombre approximatif de stagiaires par action,
- le(s) public(s) visé(s) par l'action (*catégories ou profils d'agents*),
- le nombre de sessions d'une même action.

L'annexe de la première année est jointe au présent Contrat d'Objectifs Territorialisés.

Pour les années ultérieures, les annexes feront l'objet d'un avenant au présent Contrat d'Objectifs Territorialisés.

Il s'agit d'un document indicatif : les partenaires se réservent la possibilité de modifier les actions de formation en cours d'année en fonction de l'évolution des besoins et des éventuelles contraintes. Le comité de pilotage en sera informé en fin d'année.

Pour chaque action de formation inscrite dans « *l'annexe de mise en œuvre annuelle* », la Ville de Bordeaux remettra au CNFPT un descriptif détaillé de la demande de formation.

Article 5 : La mise en œuvre des actions

Les parties s'engagent à créer les conditions de la réussite des actions de formation.

Le CNFPT :

- Pour un marché de formation engagé par le CNFPT concernant un projet de la Ville de Bordeaux, le CNFPT prendra en compte les propositions de contenu pédagogique communiquées par la collectivité afin de les intégrer dans les éléments constitutifs du cahier des charges.
- organisera les actions de formation dans les meilleurs délais suivants la demande de mise en œuvre ;
- fera son affaire de la recherche et de la mise à disposition des intervenants nécessaires ;
- communiquera à la Ville les profils des formateurs envisagés pour avis ;
- fera systématiquement parvenir à la Ville les programmes de formation au moins 15 jours avant le début de l'action.
- mettra à disposition des stagiaires les supports de formation.
- mettra en œuvre un dispositif d'évaluation à chaud des actions de formation dont il communiquera le contenu à la Ville et mettra en œuvre les éventuels réajustements nécessaires.

La Ville de Bordeaux :

- s'assurera de la participation d'un nombre suffisant de stagiaires pour garantir la qualité des formations
- assurera la convocation suffisamment tôt des agents pour les actions de formation et leur information sur l'objectif des formations ;
- mettra à disposition des salles de formation adéquates et le matériel nécessaire ;
- assurera l'accueil des agents de la collectivité en début de formation lorsque cela est possible.

Article 6 : L'inscription en ligne des agents de la Ville de Bordeaux aux actions de formation organisées par le CNFPT

Dans le double objectif d'alléger les procédures d'inscription des stagiaires et de s'inscrire dans une démarche de développement durable, le CNFPT souhaite généraliser l'inscription en ligne des stagiaires en Aquitaine.

La Ville de Bordeaux s'engage à contribuer à cette démarche dès que le CNFPT la mettra en œuvre et le CNFPT s'engage à accompagner au mieux la Ville de Bordeaux dans cette nouvelle procédure.

TITRE II : L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES AGENTS DE LA MAIRIE DE BORDEAUX PAR LE CNFPT

Article 7 : Accompagnement des projets des agents de la collectivité

A la demande de la Ville de Bordeaux, le CNFPT accompagnera les agents dans l'élaboration de leur projet individuel de carrière et/ou d'évolution professionnelle.

Pour ce faire et selon les besoins, le CNFPT mettra en œuvre les outils suivants :

- bilans professionnels,
- ateliers d'évolution professionnelle,
- ateliers « Livret Individuel de Formation » (LIF).

La mise en œuvre d'une ou plusieurs de ces actions sera décidée par la Ville de Bordeaux en fonction des besoins.

Ces actions sont prises en charge financièrement par la Ville de Bordeaux sur la base d'un devis transmis par le CNFPT.

Article 8 : Accompagnement des agents dans le cadre des projets de la collectivité

Pour accompagner le développement et la professionnalisation d'un service de la Ville de Bordeaux ou dans le cadre d'une réorganisation de service, le CNFPT, à la demande et avec l'appui de la Ville de Bordeaux:

- accompagnera les agents dans leur qualification (VAE)
- aidera les agents à se repositionner et à construire leurs parcours individualisés de professionnalisation pour être opérationnels dans leurs nouvelles missions.

La mise en œuvre d'une ou plusieurs de ces actions sera décidée par la Ville de Bordeaux en fonction des besoins.

Ces actions sont prises en charge financièrement par la Ville de Bordeaux sur la base d'un devis transmis par le CNFPT.

TITRE III : LA CONTRIBUTION DE LA VILLE DE BORDEAUX AUX MISSIONS DU CNFPT

Article 9 : L'observation régionalisée de l'emploi et des métiers

Le CNFPT a pour mission de mettre en œuvre l'observation régionalisée de l'emploi et des métiers de la fonction publique territoriale pour mieux répondre aux besoins de formation des agents des collectivités.

La Ville de Bordeaux s'engage à répondre aux enquêtes et études menées ou commandées par la délégation régionale du CNFPT dans le cadre de l'observation régionalisée de l'emploi et des métiers.

Les modalités de cette participation seront fixées lors de la réunion du comité de pilotage mentionnée à l'article 10 ci-dessous.

TITRE IV : LE PILOTAGE ET L'AJUSTEMENT DU CONTRAT

Article 10 : Le pilotage du Contrat d'Objectifs Territorialisés

Le CNFPT et la Ville de Bordeaux conviennent de mettre en place un comité de pilotage dont les missions sont les suivantes :

- assurer la mise en œuvre des actions prévues au présent contrat,
- définir le contenu des actions à mettre en œuvre annuellement et rédiger les « annexes de mise en œuvre annuelle »,
- examiner chaque année le bilan des actions menées,
- définir d'un commun accord les ajustements à apporter au présent contrat,

- régler en concertation les éventuelles difficultés de mise en œuvre des actions.

Le comité de pilotage est composé de la façon suivante :

- pour le CNFPT :
 - o le Directeur Régional
 - o le Responsable Régional de la Formation
 - o le conseiller formation, référant pour la collectivité
- pour la Mairie de Bordeaux :
 - o le Directeur des Ressources Humaines
 - o le Responsable Pôle emploi, formation, compétence
 - o le Chef du Service Formation

Le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an.

Article 11 : L'évaluation des actions

Afin de réaliser chaque année l'évaluation des actions de formation, le comité de pilotage s'appuiera notamment sur les indicateurs suivants :

- nombre de participants
- nombre de jours de formation réalisés
- bilans « à chaud » réalisés par les stagiaires
- atteinte des objectifs fixés par la collectivité et le CNFPT
- impact sur le service public local

L'évaluation des actions de formation menées au cours de l'année précédente permettra le cas échéant d'apporter des ajustements au Contrat d'Objectif Territorialisé.

Article 12 : L'ajustement du Contrat d'Objectifs Territorialisés

Les ajustements à apporter au présent contrat seront définis d'un commun accord lors des réunions du comité de pilotage.

Les ajustements pourront faire l'objet d'un avenant au présent contrat.

Article 13 : Règlement des litiges

Le CNFPT et la Ville de Bordeaux conviennent de régler à l'amiable les litiges qui pourraient naître de l'exécution du présent contrat.

En cas d'impossibilité, le CNFPT et la Ville de Bordeaux conviennent que le Tribunal Administratif de Bordeaux sera compétent pour connaître des contentieux liés à l'exécution du présent contrat.

Fait à Bordeaux, le

**Pour la Ville de Bordeaux,
Le Maire**

**Pour le CNFPT,
Le Délégué Régional**

Alain JUPPÉ

Jean-Claude DEYRES
Maire de Morcenx
Vice-Président du Conseil Général des Landes

**ANNEXE DE MISE EN ŒUVRE ANNUELLE
DU CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIALISES**

ANNEE : 2011

**A) ACTIONS DE FORMATION ORGANISEES EN « INTRA » DANS LE CADRE DE LA
COTISATION (Article 2 du COT)**

Intitulé des actions : Accueillir et intégrer un enfant malade ou handicapé				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Agents des écoles	Environ 80	2	14	28

Intitulé de l'action : Le repas à l'école (dernier module conseillers de secteur)				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Conseillers de secteur écoles	12	1	2	2

Intitulé de l'action : Encadrer et animer une équipe de travail				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Agents du pôle senior	Environ 16	4	1	4

Intitulé de l'action : Gestes de première urgence à la personne âgée				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Agents du pôle senior	Environ 91	2	8	16

Intitulé de l'action : Sensibilisation à la conduite de projet				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Agents du pôle senior	10	3	1	3

Intitulé de l'action : Le travail en équipe				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Agents du Conservatoire	Environ 150	0,5	17	8,5 + 2 soit 10,5

Intitulé de l'action : Les pratiques pédagogiques innovantes				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Agents du Conservatoire	Environ 150	1 et 1,5	6	15

Intitulé de l'action : L'évaluation				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Agents du Conservatoire	Environ 150	1	9 et 6	15

Intitulé de l'action : Accompagnement Valérie Louis				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Agents du Conservatoire	Environ 150			10

Intitulé de l'action : Volet 2 Conservatoire				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Agents du Conservatoire	Environ 150			35

Intitulé de l'action : Sécurité dans les ERP				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Agents de la vie associative et des musées	25	2	2	4

Intitulé de l'action : Travail en hauteur, EPI et risques de chute				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Agents multiservices et agents des sports	40	1,5	2	3

Intitulé de l'action : Travail en hauteur, Utilisation d'échafaudages				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Services techniques	14	1	2	2

Intitulé de l'action : Travail en hauteur, Montage-Démontage d'échafaudages				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Services techniques	14	3	1	3

Intitulé de l'action : Hygiène alimentaire et mise aux normes HACCP				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Agents en restauration	62	2	6	12

Intitulé de l'action : Régies				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Régisseurs	15	3	1	3

Intitulé de l'action : Qualiville - accompagnement				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Direction de l'accueil et de la citoyenneté				14

Intitulé de l'action : Formation d'auditeur interne dans le cadre de Qualiville				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Direction de l'accueil et de la citoyenneté	Environ 12			2

Intitulé de l'action : Formation accueil dans le cadre de Qualiville				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Direction de l'accueil et de la citoyenneté	Environ 12	3	1	3

Intitulé de l'action : Qualicrèche				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Direction petite enfance				6

Intitulé de l'action : Développement des compétences de base				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Agents toutes directions	10	27	1	27

Intitulé de l'action : Entretien, arrosage et irrigation des terrains de sports				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Agents des stades	15	4	1	4

Intitulé de l'action : Gestion des conflits, rôle de modérateur - facilitateur				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Agents Direction générale de la vie urbaine et de la proximité	161 (sur 2 ans)	3	5	15

Intitulé de l'action : Les douces violences qui glissent dans la pratique				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Directrices, Adjointes et EJE (Petite enfance)	30	3	2	6

Intitulé de l'action : Droit de la famille, signalement et secret professionnel				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Agents de la parentèle		2	1	2

Intitulé de l'action : Accueil du public : gestion des situations difficiles				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Agents d'accueil	15	3	1	3

Intitulé de l'action : 2 Modules pour les bibliothèques				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Agents des bibliothèques				5

Intitulé de l'action : Formation sur l'actualité juridique				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Correspondants juridiques	Environ 50	1	1	1

Intitulé de l'action : Recyclage habilitations électriques				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Toutes Directions	24	2	2	4

Intitulé de l'action : Sécurité des chantiers de voirie				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Agents service manifestations / transports /	50	2	3	6

Intitulé de l'action : Règles régissant les débits de boisson				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Agents de la voie publique	27	1	2	2

Intitulé de l'action : Management nouveaux arrivants				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Nouveaux encadrants	15	4	1	4

Intitulé de l'action : Les Ateliers du management				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Managers de la Ville	30	3	2	6

Intitulé de l'action : Module de formation pour les assistantes maternelles				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Assistants maternelles		3	1	3

Intitulé de l'action : Module pour les parcs et jardins				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Agents de la Direction parcs et jardins				4

Intitulé de l'action : La procédure de reclassement médical				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Agents DRH	12	2	1	2

Intitulé de l'action : Gestes d'urgence				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Agents des piscines	30	1	2	2

Intitulé de l'action : Préventionniste incendie				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Techniciens Direction des constructions publiques et des établissements culturels	10	3,5	1	3,5

B) ACTIONS DE FORMATION ORGANISEES EN « INTRA » DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT FINANCIER (Article 3 du COT)

Intitulé de l'action : Formations pour les agents en reclassement				
Public visé (<i>catégorie ou profil d'agents</i>)	Nbre de stagiaires	Nbre de jours formation	Nbre de sessions	Nbre total de jours formation
Agents en procédure de reclassement médical				6